

## Informations relatives à la constitution du dossier de candidature

Pour pouvoir bénéficier d'un de nos logements, vous devez dans un premier temps vous assurer que vous répondez bien à nos conditions d'accès :

### ✔ Conditions d'accès

#### Statut étudiant

Vous devez être inscrit(e) définitivement (et non en préinscription) en tant qu'étudiant(e) de plein exercice dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Région de Bruxelles-Capitale et faisant partie du Pôle académique (liste disponible sur le site <https://www.poleacabruxelles.be/institutions/>). L'AISE se réserve le droit d'évaluer si la formation répond bien au statut d'étudiant de plein exercice.

#### Âge

Avoir 26 ans maximum au moment de votre inscription.

#### Durée maximale de location

Sauf dérogation, un logement géré par l'AISE ne peut pas être occupé plus de 7 années consécutives. Au terme de ces 7 années, le bail ne pourra plus être prolongé même si le locataire est toujours étudiant. Si un ancien locataire veut réintroduire un dossier de candidature auprès de l'AISE, il ne pourra donc pas avoir été locataire d'un logement géré par l'AISE pendant plus de 7 années consécutives. Des dérogations peuvent toutefois être octroyées dans le cadre d'études dépassant 7 ans. Ces demandes doivent être introduites par écrit auprès de l'AISE et être accompagnées de documents justificatifs objectivant la demande.

#### Revenus

Vos revenus ou ceux de la/des personnes de qui vous êtes à charge (vos parents par ex) ne doivent pas dépasser les plafonds du logement social pour être admissible en nos logements :

Type de situation	Montants annuels à ne pas dépasser en 2026
Isolé	28 955,17 €
Ménage à un revenu	32 172,44 €
Ménage à 2 ( ou + ) revenus	36 768,55 €
Supplément par enfant à charge	2 757,64 €
Supplément par membre handicapé	5 515,25 €

- ⇒ Il s'agit des revenus annuels que l'on trouve sur l'AER des personnes concernées (le vôtre si vous vous assumez seuls ou celui de vos parents si vous êtes à leur charge), sous la rubrique « revenus imposables globalement »

#### Garanties financières

Vous devez :

- ✓ soit avoir des revenus propres : travail, bourse, compte bloqué via une Haute Ecole ou une Université, CPAS ou chômage avec dispense pour étude
- ✓ soit être à la charge de vos parents

Si vos revenus consistent en un travail, nous demandons à ce que vous ayez une personne pouvant se porter garante. Cette personne doit obligatoirement résider en Belgique.

## 📁 Constitution du dossier

Si vous remplissez toutes ces conditions, merci de remplir, dater et signer le formulaire de candidature 2026 (en pièce jointe) et de nous le renvoyer accompagné des documents suivants :

Documents vous concernant :

- ✓ Attestation d'inscription scolaire définitive (2025-2026 ou 2026-2027)
- ✓ Composition de ménage (datant de moins de 3 mois)
- ✓ Justificatifs de vos revenus (AER, attestation du CPAS, du chômage et fiches de paie des 6 derniers mois) si vous n'êtes à charge de personne et que vous subvenez vous-même à vos besoins
- ⇒ Si vous avez fait une demande de RIS mais le CPAS attend que vous soyez domicilié, joignez l'accusé de réception de la demande + coordonnées de votre assistant(e) social(e)
- ✓ Copie recto-verso de votre document d'identité valide
- ✓ Formulaire de candidature complété et signé

---

👤 Si vous êtes à charge d'une personne :

- ✓ Son dernier AER
- ✓ Une copie de sa carte d'identité
- ✓ Sa composition de ménage récente (ou livret de famille pour la France)

---

👤 Si vous devez avoir un garant (cf. explication supra) :

- ✓ Son dernier AER
- ✓ Une copie de sa carte d'identité
- ✓ Annexe 32 (uniquement si vous avez une annexe 15 et que votre garant n'est pas un parent direct)

---

## 📌 Informations importantes

Délais de traitement : votre dossier est validé et inscrit sur notre listing d'attente lorsqu'il est réputé complet. Vu le nombre élevé de demandes, il ne nous est pas possible de garantir un délai minimal avant une proposition de logement.

Durée minimale de location : 1 an

Occupation individuelle uniquement : pas de logements pour colocations ou familles

Meubles : les logements ne sont pas meublés

💰 Tarifs indicatifs :

Studio : 370,00 € + ~150 € de charges → Total ~520 €/mois

Chambre : ~210 € + ~150 € de charges → Total ~360 €/mois

---

## 📧 Envoi du dossier

Merci de nous envoyer tous les documents en un seul email, en format PDF uniquement, à l'adresse suivante :

✉ [info@aise-svks.brussels](mailto:info@aise-svks.brussels)

---

## 📞 Contact

Nous restons à votre disposition par téléphone du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 :

📞 +32 2 201 33 10

L'agence est fermée les week-ends et les jours fériés, ainsi que durant les congés d'hiver.